



Cotonou, le 12 OCT 2026

COMMUNIQUÉ

Le Ministre délégué chargé du Budget et de la Fonction publique, en collaboration avec le Ministre de la Transformation digitale et de l'Innovation, chargé de la stratégie nationale d'intelligence artificielle, lance l'initiative présidentielle « Prix national de la simplification administrative ».

La modernisation de l'Administration publique s'accélère. Le Gouvernement y associe désormais l'ensemble des citoyens à l'identification de solutions concrètes pour simplifier les procédures administratives, budgétaires et financières à travers l'institution du « **Prix National de la Simplification Administrative** ».

Cette initiative prolonge la dynamique de co-construction du Plan d'action national du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PGO), engagée lors de la tournée départementale auprès des porteurs de responsabilité et concourt au principe « dites-le-nous une fois » et à l'objectif de 100 % des démarches en ligne à l'horizon 2030.

Le « **Prix National de la Simplification Administrative** » est une prime à l'innovation administrative. Son objectif : provoquer un choc de simplification ou d'allègement des procédures, en suscitant, recueillant et récompensant les propositions qui les rendent plus simples, plus rapides, moins coûteuses et plus accessibles. Chaque procédure allégée, c'est du temps rendu aux usagers, des coûts en moins pour les entreprises/ménages et de la croissance en plus.

Le Prix est ouvert à **deux catégories de participants** :

- **les agents de l'Administration publique** en service dans les ministères, institutions de la République, services déconcentrés, décentralisés et autres organismes publics, qui connaissent les procédures de l'intérieur et peuvent proposer des solutions concrètes pour accélérer la délivrance des services ;
- **les citoyens et les acteurs socio-économiques** à savoir les travailleurs, entreprises, associations, organisations de la société civile, cabinets d'expertise et de recherche, ainsi que les autres usagers des services publics, qui vivent les blocages au quotidien.

Une procédure vous paraît trop complexe ? Dites-nous comment la simplifier.

(Décrivez la procédure actuelle et ses blocages/difficultés, puis la solution proposée.)

Les propositions peuvent porter sur :

- 
- la réduction des pièces et justificatifs exigés ;
 - la réduction des délais de traitement et du temps passé par l'utilisateur ;
 - la limitation des déplacements et des coûts supportés par les usagers ;
 - la digitalisation, la dématérialisation ou l'automatisation des procédures ;
 - l'archivage électronique et le partage d'informations entre administrations, pour ne plus demander deux fois la même pièce à l'utilisateur ;
 - la simplification des circuits de validation, des formulaires et des modalités d'accès aux prestations ;
 - toute autre innovation permettant de rendre un service public plus simple, plus rapide, moins coûteux et plus accessible.

Comment participer ?

Les propositions seront déposées sur la plateforme dédiée : <https://prix-simplification.gouv.bj/>

Le formulaire de dépôt permettra de renseigner :

- la catégorie/le statut du participant ;
- la procédure ou le service concerné ;
- l'administration ou les administrations concernées ;
- la situation actuelle et la difficulté identifiée ;
- la solution de simplification proposée ;
- les améliorations attendues pour les usagers et/ou l'administration ;
- les contraintes identifiées et les pièces justificatives utiles.

La plateforme sera accessible dès le **jeudi 15 octobre 2026** pour préparer votre proposition.

Le dépôt des propositions sera ouvert du **jeudi 29 octobre au jeudi 12 novembre 2026**.

Le **règlement complet du Prix** (conditions de participation, critères d'éligibilité et d'évaluation, étapes de la sélection) sera accessible sur la plateforme.

À noter : les propositions doivent respecter les textes en vigueur ou, lorsqu'elles impliquent une évolution normative, identifier les dispositions à adapter.

Comment les propositions seront-elles évaluées ?

Les propositions recevables seront évaluées selon les critères suivants :

- la pertinence du problème identifié ;
 - le caractère réellement simplificateur de la solution ;
 - l'impact attendu pour les usagers et/ou l'administration ;
 - la faisabilité juridique, technique, organisationnelle et budgétaire de la proposition ;
 - son caractère innovant ;
 - son potentiel de généralisation à d'autres services ou administrations.
- 

Un jury assurera l'évaluation. Sa composition réunira les compétences requises en administration publique, droit, économie et finances, transformation numérique, organisation et relation aux usagers, selon les modalités fixées par le règlement du Prix.

Quelles distinctions pour les meilleures propositions ?

Les lauréats recevront ***une récompense*** : un trophée ou certificat officiel, une reconnaissance institutionnelle et un accompagnement pour la mise en œuvre de leur solution.

La nature des récompenses est fixée par le règlement du Prix.

Des catégories particulières pourront être instituées : Prix Agent public, Prix Citoyen, Prix Entreprise/Organisation, Prix Innovation numérique et Grand Prix National de la Simplification Administrative.

Et après le Prix ?

Le Prix ne s'arrête pas à la récompense des meilleures propositions.

Toutes les propositions recevables, primées ou non, alimenteront un **vivier national de solutions de simplification administrative**.

Les plus pertinentes feront l'objet d'une analyse de faisabilité juridique, organisationnelle, technique, numérique et budgétaire, puis pourront être expérimentées et mises en œuvre avec les administrations compétentes.

Une bonne idée non primée peut donc, elle aussi, transformer une procédure.

**Agents publics, citoyens, entreprises, cabinets d'expertise et de recherche, associations, usagers : vous connaissez une procédure qui peut être simplifiée ?
Proposez votre solution.**



Mahina AKPLOGAN

Ministre de la Transformation Digitale et de
l'Innovation, en charge de la stratégie nationale
d'intelligence artificielle



Rodrigue S. CHAOU

Ministre délégué, chargé du Budget et
de la Fonction publique